Pour la Réfoua Chéléma de David ben Messaouda,'Hanna Roza bat Etsher et Naomie Ra'hel bat Sim'ha

Pour l'élévation de l'âme de Yitshak Ben Chimone, Yéhouda Ben David, Chimone Ben Yitshak, Aaron Ben Chimone, Messaouda bat Guemra, et 'Hanna Bath Esther

Pour le zivoug de, Jenny Bat Étoile

Résumé de la Paracha

La Paracha de Chéla'h parle de l'envoi, par Moshé Rabbénou, d'explorateurs vers la terre d'Israël, chargés d'en vérifier la qualité, de déterminer la puissance des peuples qui l'habitent, etc. Ainsi, douze représentants de tribus sont nommés à la charge de cette mission. Malheureusement, chargés d'une mitsvah, les explorateurs se détournent du chemin de Hachem. À leur retour, dix d'entre eux émettent des critiques contre la terre promise, incitant avec eux, le peuple à refuser cette terre. Seuls Yéhochoua Bin Noun et Calev Ben Yéfouné, deux des explorateurs, s'opposent à leurs confrères affirmant que Hachem tiendrait sa promesse de conduire le peuple dans la terre où coulent le lait et le miel. Le peuple étant en révolte contre Moshé, l'intervention de Hachem ne se fait pas attendre. Ainsi, les dix explorateurs ayant colporté du lachon hara contre la terre d'Israël sont condamnés à mourir de façon atroce. Le reste du peuple se voit privé du droit d'entrer en terre sainte et devra errer durant quarante ans dans le désert, jusqu'à l'extinction totale de la génération qui s'est révoltée. Par la suite, la Torah nous enseigne diverses règles concernant les sacrifices à apporter sur l'autel. La Paracha se conclut par la transgression du chabbat par un homme, bien qu'il ait été averti du risque encouru.

Versets De la Paracha

Dans le chapitre 15 de Bamidbar, la torah dit :

לז/ וַיֹּאמֶר יְהוָה, אֶל-מֹשֶׁה לֵּאמֹר
37/ Hachem parla à Moshé en ces termes:

לח/ דַּבֵּר אֶל-בְּנֵי יִשְׂרָאֵל, וְאָמַרְתָּ אֲלֵהֶם, וְעָשׂוּ לָהֶם צִיצִת עַל-כַּנְפֵי בִגְדֵיהֶם, לְדֹרֹתָם; וְנָתְנוּ עַל-צִיצִת הַכָּנָף, פְּתִיל תְּכֵלֶת
38/ "Parle aux enfants d'Israël, et dis-leur de se faire des franges aux coins de leurs vêtements, dans toutes leurs générations, et d'ajouter à la frange de chaque coin un cordon d'azur.

לט/ וְהָיָה לָכֶם, לְצִיצִת, וּרְאִיתֶם אֹתוֹ וּזְכַרְתֶּם אֶת-כָּל-מִצְוֹת יְהוָה., וַעֲשִׂיתֶם אֹתָם; וְלֹא-תָתוּרוּ אַחֲרֵי לְבַבְכֶם, וְאַחֲרֵי עֵינֵיכֶם, אֲשֶׁר-אַתֶּם זֹנִים, אַחֲרֵיהֶם
39/ Cela formera pour vous des franges dont la vue vous rappellera tous les commandements de Hachem, afin que vous les exécutiez et ne vous égariez pas à la suite de votre cœur et de vos yeux, qui vous entraînent à l'infidélité.

מ/ לְמַעַן תִּזְכְּרוּ, וַעֲשִׂיתֶם אֶת-כָּל-מִצְוֹתָי; וִהְיִיתֶם קְדֹשִׁים, לֵאלֹהֵיכֶם
40/ Vous vous rappellerez ainsi et vous accomplirez tous mes commandements, et vous serez saints pour votre Dieu.

מא/ אֲנִי יְהוָה אֱלֹהֵיכֶם, אֲשֶׁר הוֹצֵאתִי אֶתְכֶם מֵאֶרֶץ מִצְרַיִם, לִהְיוֹת לָכֶם, לֵאלֹהִים: אֲנִי, יְהוָה אֱלֹהֵיכֶם
41/ Je suis Hachem votre Dieu, qui vous ai fait sortir du pays d'Egypte pour devenir votre Dieu, moi, Hachem votre Dieu!

La passage du commandement des Tsitsit est celui que nous récitons tous les jours dans le Chéma' Israël. Les sages précisent la raison pour laquelle il est inséré dans cette récitation[1] : « O*n mentionne la sortie d'Égypte les nuits. Rabbi Elazar ben Azaria a dit : "Je suis comme un homme de soixante-dix ans, et je n'ai pas eu le mérite que la sortie d'Égypte soit mentionnée les nuits jusqu'à ce que Ben Zoma l'explique, comme il est dit*[2] *: 'Afin que tu te souviennes du jour de ta sortie du pays d'Égypte tous les jours de ta vie.' Les jours de ta vie, cela désigne les jours. Tous les jours de ta vie, cela inclut les nuits."* ».

C'est donc en souvenir de la sortie d'Égypte que nous citons la section des Tsitsit dans le Chéma' Israël. Cela nous conduit à une question simple. La sortie d'Égypte est un événement cité à cinquante reprises dans la Torah et il est associé à de nombreuses Mitsvot. Par exemple, c'est par la sortie d'Égypte que débutent les dix commandements en soulignant[3] : « *Je suis Hachem, ton Dieu, qui t'ai fait sortir du pays d'Égypte, de la maison d'esclavage* ». Dès lors se pose une question légitime. De tous les passages disponibles, pourquoi les sages ont-ils institué celui des Tsitsit pour mentionner la sortie d'Égypte ?

Cette question s'applique également à notre Paracha car nous ne trouvons pas de suite logique entre le sujet des explorateurs et celui des Tsitsit qui apparaît « brutalement » en conclusion de récit.

L e **Tsvi Latsadik**[4] apporte une remarque intéressante. Nos sages enseignent que la terre d'Israël mesure 400 Parsaot sur 400 Parsaot. Les sages soulignent qu'il ne s'agit pas d'une mesure physique mais de la mesure de manifestation de la sainteté de ce pays. Le maître corrèle cela au temps que nous avons passé en Égypte. En effet, avant même la naissance du peuple juif, Hachem annonce à Avraham que sa descendance sera en exil pour une période de 400 années[5]. Ce temps d'exil et de souffrance est en réalité le temps nécessaire à acquérir la terre sainte, de sorte que chaque année, les bné-Israël parvenaient à obtenir une mesure supplémentaire de l'héritage spirituel de la terre promise. Une relation se tisse alors entre Israël et l'Égypte. Le **Arizal**[6] compare les deux territoires en leur appliquant le verset[7] : « *L'un en face de l'autre, Dieu les a fait* ». Cette expression témoigne de l'équilibre entre l'existence du bien et du mal. Chaque mesure d'un des deux camps trouve son homonyme dans le camp adverse. L'Égypte s'inscrit donc dans l'opposition avec Israël menant le **Mégalé 'Amoukot**[8] à écrire : « *La Terre d'Israël mesure 400 Parsaot sur 400 Parsaot, ce qui correspond à l'Égypte qui mesure également 400 Parsaot sur 400 Parsaot. En Terre d'Israël se trouve le secret des 400 mondes de désir, par lesquels sont annulés les 400 tribunaux d'impudence, l'un correspondant à l'autre*. »

Le peuple juif est donc descendu en Égypte pour vivre les souffrances des 400 Parsaot incarnées par le pays et ainsi mériter l'obtention de 400 Parsaot de la terre d'Israël. D'où la nécessité d'une annonce de 400 années nécessaire à l'annulation des 400 forces négatives de l'Égypte. Cela laisse apparaître une remarque prodigieuse. Les bné-Israël sont finalement restés en Égypte 210 ans au lieu des 400 prévus, profitant d'une réduction de peine de 190 années. Mathématiquement cela provoque un manque de 190 Parsaot dans le travail d'obtention de la terre d'Israël via l'exil égyptien. Cela justifie la formulation du deuxième verset de notre Paracha[9] :

שְׁלַח-לְךָ אֲנָשִׁים, וְיָתֻרוּ אֶת-אֶרֶץ כְּנַעַן, אֲשֶׁר-אֲנִי נֹתֵן,
לִבְנֵי יִשְׂרָאֵל: אִישׁ אֶחָד אִישׁ אֶחָד לְמַטֵּה אֲבֹתָיו,
תִּשְׁלָחוּ--כֹּל, נָשִׂיא בָּהֶם

Envoie toi-même des hommes pour explorer ***le pays de Canaan, que je donne aux enfants d'Israël****; vous enverrez un homme respectivement par tribu paternelle, tous éminents parmi eux.*

La Torah précise que la terre de Canaan est un don de la part d'Hachem, précisément parce que le mot « כְּנַעַן - *Canaan* » dispose

1 Michna Bérakhot, chapitre 1, Michna 5.
2 Dévarim, chapitre 16, verset 3.
3 Chémot, chapitre 20, verset 2.
4 Bamidbar, chapitre 13, verset 3.
5 Voir Béréchit, chapitre 15, verset 13.
6 'Ets 'Haïm, cha'ar 43, chapitre 1.
7 Kohelet, chapitre 7, verset 14.
8 Ofen 193.
9 Bamidbar, chapitre 13, verset 2.

d'une valeur numérique de 190 en correspondance avec les 190 années manquantes de l'exil égyptien. Dit autrement, la terre de Canaan incarne la dimension manquante dans le processus d'acquisition de la terre d'Israël. Cette dernière étape est donc présentée comme un cadeau de la part d'Hachem fait à ses enfants, car ils n'ont pas eu à vivre les années de souffrance justifiant l'obtention de cette partie de l'héritage spirituel promis à Avraham.

La réduction de peine du peuple tire sa source d'un mérite précis révélé par le **Chlah Hakadoch**[10] : « *La Terre d'Israël d'en bas correspond à la Terre d'Israël d'en haut, et la Terre d'Israël d'en haut est le secret de la Torah orale.* » Durant les travaux forcés en Égypte, seule une tribu s'est trouvée exemptée du labeur, il s'agit des Léviim s'étant consacrés à l'étude de la Torah. Cela amène les sages à noter un détail remarquable. La Torah raconte que suite à la rébellion de Kora'h et sa disparition, les bné-Israël vont poursuivre sa démarche et critiquer l'élection de la tribu des Léviim pour servir au temple et plus encore, de la famille d'Aaron pour officier en tant que Cohanim. Hachem va donc réaliser un miracle afin de prouver que Moshé a bien suivi ses directives en plaçant cette tribu à ces fonctions. Chaque représentant devra apporter un bâton et Aaron en fera de même pour incarner la tribu de Lévi. L'ensemble des bâtons est ensuite déposé dans la tente d'assignation et le lendemain, la Torah rapporte[11] :

וַיְהִי מִמָּחֳרָת, וַיָּבֹא מֹשֶׁה אֶל-אֹהֶל הָעֵדוּת, וְהִנֵּה פָּרַח מַטֵּה-אַהֲרֹן, לְבֵית לֵוִי; וַיֹּצֵא פֶרַח וַיָּצֵץ צִיץ, וַיִּגְמֹל שְׁקֵדִים

Or, le lendemain, Moshé entra dans la tente du statut, et voici qu'avait fleuri la verge d'Aaron, déposée pour la famille de Lévi: il y avait éclos des fleurs, germé des boutons, mûri des amandes.

Le **Panim Yafot**[12] explique que cette floraison vient justement indiquer le mérite des Léviim dont l'étude a été garante de la réduction de peine des bné-Israël en Égypte. C'est pour cela que la tribu de Lévi est ici comparée à l'amande que **Rachi**[13] explique être le fruit murissant le plus rapidement. Par cela, Hachem témoigne que le peuple juif a atteint la maturité de l'exil de façon prématurée grâce à l'étude des Léviim en mesure de compléter l'acquisition de la terre. La Torah orale étant le secret de la terre d'Israël, les Léviim ont complété les années de souffrance par leur étude. Cet effort justifie qu'ils soient récompensés et placés à un statut spécial dans le peuple. Leur mérite a fait germer la délivrance et c'est ce qu'indique le verset. Cette réduction obtenue par l'étude de cette tribu est insinuée dans la phrase « וַיָּצֵץ**צִיץ** - *germé des boutons (Tsits)* » dont le mot gras a pour valeur 190 en rapport avec l'avancement de la délivrance ayant germé de l'étude des Léviim.

Le **Kli Yakar**[14] souligne par ailleurs le mérite que cela engendrera pour le représentant de cette tribu, celui de porter sur sa tête le Tsits. Il s'agit du diadème en or placé sur la tête du Cohen Gadol. Ce diadème saint était attaché par des fils de laine teinte par du Tékhelet, de couleur bleu azur. Ce diadème portait l'inscription « *sanctifié pour Hachem* » témoignant que le Cohen est précisément cet individu résultant de la sanctification des Léviim par l'étude de la Torah. Sur cette base nous pouvons aborder les propos du **Arizal**[15] distinguant deux Mitsvot concernant les fils Tsitsit. Le Tsitsit est composé de fils blancs et d'un fil de Tékhelet et les deux catégories caractérisent deux dimensions différentes de la Mitsvah. Le fil de Tékhelet découle du Tsits lui-même porteur de ce type de fil. Le Tsits incarne l'aspect masculin de la Mitsvah d'où le genre masculin du mot. Décliné en version féminine, le Tsits devient Tsitsit et s'exprime par les fils blancs. Le maître souligne qu'ayant perdu le temple, la dimension du Tsits porté par le Cohen Gadol est dorénavant dissimulée d'où le retrait du fil de Tékhelet de la composition des Tsitsit. Ce dernier est malgré tout présent et s'incorpore aux fils blancs dont nous disposons.

Ces deux dimensions incarnent deux sources différentes à la base de cette Mitsvah. Une contradiction semble en effet apparaître dans les écrits de nos sages. La Torah raconte qu'en sortant de la Tévah après le déluge, Noa'h s'est enivré puis déshabillé provoquant

10 Parachat Vézot Habérakha, Torah Or, Ot 4.
11 Bamidbar, chapitre 17, verset 23.
12 Sur ce verset.
13 Sur ce verset.
14 Sur ce verset.
15 Cha'ar Hakavanot, drouché Tsitsit, drouch 4.

Offrez le prochain chiour lééloui Nichmat, ou pour une Brakha en nous contactant à yamcheltorah@gmail.com

les railleries de son fils 'Ham. Entendant cela, ses deux autres fils, Chem et Yaphet agiront pudiquement pour couvrir la nudité de leur père et chacun sera récompensé pour cette action comme l'indique le verset[16] :

וַיִּקַּח שֵׁם וָיֶפֶת אֶת-הַשִּׂמְלָה, וַיָּשִׂימוּ עַל-שְׁכֶם שְׁנֵיהֶם,
וַיֵּלְכוּ אֲחֹרַנִּית, וַיְכַסּוּ אֵת עֶרְוַת אֲבִיהֶם; וּפְנֵיהֶם, אֲחֹרַנִּית,
וְעֶרְוַת אֲבִיהֶם, לֹא רָאוּ

Chem et Yaphet prirent la couverture, la déployèrent sur leurs épaules, et, marchant à reculons, couvrirent la nudité de leur père, mais ne la virent point, leur visage étant retourné.

Rachi[17] détaille : « *Il n'est pas écrit "prirent", mais "prit" (comme l'indique une traduction littérale du texte). Cela pour apprendre que Chem a accompli la Mitsvah avec plus d'empressement que Yaphet. C'est pourquoi ses descendants mériteront un jour de porter [comme " couverture "] le Talith avec ses Tsitsit. Quant à ceux de Yaphet, ils mériteront de recevoir une sépulture digne, ainsi qu'il est écrit : "Je donnerai à Gog un lieu de sépulture" »*. Le mérite des Tsitsit nous vient donc de Chem, le fils de Noa'h.

Un autre événement est présenté par les sages pour indiquer l'origine de ce mérite. Après la victoire d'Avraham contre les quatre rois, le roi de Sédome lui propose de garder tout le butin en échange des prisonniers libérés. Cependant, Avraham refuse, affirmant qu'il ne veut rien accepter qui puisse être perçu comme provenant du roi de Sédome. Il dira alors[18] :

אִם-מִחוּט וְעַד שְׂרוֹךְ-נַעַל, וְאִם-אֶקַּח מִכָּל-אֲשֶׁר-לָךְ; וְלֹא תֹאמַר,
אֲנִי הֶעֱשַׁרְתִּי אֶת-אַבְרָם

et je jure que fût-ce un fil, fût-ce la courroie d'une sandale, je ne prendrai rien de ce qui est à toi; que tu ne dises pas: "C'est moi qui ai enrichi Avram!

Sur les mots en gras, la Guémara écrit[19] : « *Par le mérite d'avoir dit : "Du fil jusqu'à la courroie de la chaussure", les fils d'Avraham ont mérité deux commandements : le fil de teinture bleue (Tékhélet) et la lanière des Téfilin* ». Ces deux sources ne sont en fait pas contradictoires au vu des propos du **Arizal** distinguant deux niveaux dans la Mitsvah des Tsitsit, celle des fils blancs et celle du Tékhélet. Comme l'indique explicitement le Talmud, Avraham est à l'origine de la Mitsvah du Tékhélet. Chem lui est l'auteur de l'autre aspect de la Mitsvah, celui des fils blancs.

Une corrélation intéressante peut alors être mise en place grâce aux paroles du Talmud[20] : « *Il a été enseigné : Rabbi Méïr disait : 'La punition pour le blanc est plus grande que la punition pour le Tékhélet.' À quoi est-ce comparable ? À un roi de chair et de sang qui a dit à deux de ses serviteurs : à l'un 'Apporte-moi un sceau en argile', et à l'autre il a dit 'Apporte-moi un sceau en or'. Et ils ont tous deux transgressé et n'ont apporté aucun des deux. La punition de celui à qui il a dit 'Apporte-moi un sceau en argile' et qui n'a pas apporté est plus grande.* » L'or étant plus difficile à obtenir, il est normal de juger avec plus de clémence le serviteur ayant échoué à le trouver. Il en va de même pour la Mitsvah des Tsitsit alliant deux composants, le fil blanc et celui de Tékhélet. Cette Guémara distingue bien les deux Mitsvot au travers des deux serviteurs. Rabbi Méïr explique alors qu'il est critiquable de ne pas avoir les fils blancs car ils sont facilement accessibles à l'inverse des fils de Tékhélet dont nous avons perdu l'accès avec la perte du temple.

En mettant en parallèle les comparaisons de Rabbi Méïr, nous comprenons que le fil blanc hérité de l'attitude de Chem, est comparé à l'argile alors que le fil de Tékhélet issu d'Avraham est assimilé à l'or. Le **'Hatam Sofer**[21] analyse les deux types de sceaux évoqués par Rabbi Méïr. Ces deux états caractérisent deux types d'esclave. Le premier est serviteur de peu d'importance sur lequel le roi place son sceau afin de caractériser son statut. Il s'agit de placer l'individu à un rang inférieur et cela se manifeste par l'argile. Par contre, un esclave important adoptera une démarche différente et exprimera sa fierté de servir le roi. Au sceau en argile, il décidera de son plein gré d'ajouter un sceau en or à l'effigie du roi. C'est précisément ce qu'a fait Avraham en

16 Béréchit, chapitre 9, verset 23.
17 Sur ce verset.
18 Béréchit, chapitre 14, verset 23.
19 Traité 'Houline, page 89a.
20 Traité Ména'hot, page 43b.
21 Sur ce passage.

refusant les cadeaux du roi de Sédome en affirmant ne pas vouloir obtenir ce qui ne serait pas affilié directement à Dieu. Le père du peuple juif cherche à témoigner au monde être le serviteur d'Hachem et veut que cela se constate jusque dans ses biens.

N'évoluant qu'au travers de l'aspect spirituel de sa relation avec Hachem, Avraham refuse le fruit du labeur matériel pour axer son attention sur la manifestation des cadeaux issus de Dieu. Un transfert extraordinaire s'opère à cet instant. La Torah précise que le roi de Sédome était accompagné d'un autre roi[22] :

וּמַלְכִּי-צֶדֶק מֶלֶךְ שָׁלֵם, הוֹצִיא לֶחֶם וָיָיִן; וְהוּא כֹהֵן, לְאֵל עֶלְיוֹן

Malkitsédek, roi de Chalem, apporta du pain et du vin: il était prêtre du Dieu suprême.

Rachi[23] révèle l'identité du roi en question, il s'agit justement de Chem, le fils de Noa'h à l'origine de la Mitsvah des fils blancs du Tsitsit. Le Midrach[24] précise qu'Adam Harichone était le premier Cohen gadol de l'histoire, en tant qu'aîné du monde. Il a ensuite transmis ce titre à Chet, qui l'a légué à Métouchéla'h, pour se trouver ensuite successivement chez Noa'h, Chem, Avraham, Yitshak puis Yaakov. Chem fait face à Avraham en tant que Cohen Gadol, mais l'attitude d'Avraham va dépasser sa démarche et générer une Mitsvah supplémentaire. Dès lors, Avraham acquiert le rôle de nouveau Cohen Gadol en s'affiliant au Tékhélet. Les sages expliquent qu'Avraham est entré en guerre contre les quatre rois pour libérer son neveu Loth, ancêtre de la lignée de David. Avraham engage le combat afin de libérer les forces de la délivrance concernant sa descendance et c'est en conclusion de cette démarche qu'il devient Cohen Gadol. Générant une nouvelle Mitsvah, il appose le sceau du Roi des rois, sur le Cohen Gadol disposant dorénavant du Tsits à la base des fils de Tékhélet.

Le Tsits incarne donc la volonté d'Avraham de n'obtenir de butin et de délivrance qu'au travers d'Hachem et d'une réalité spirituelle. Les Léviim opteront pour cette démarche, refusant d'obtenir la délivrance d'Égypte via le labeur et en choisissant l'étude de la Torah et la caractérisation spirituelle de la liberté. S'affiliant à Avraham, ils obtiennent le mérite d'hériter du Tsits dont il est le précurseur. Cette force de délivrance initiée par Avraham se répercute sur les Léviim offrant un devancement de 190 ans (valeur du mot Tsits) de la délivrance au travers de l'expression spirituelle de l'étude en lieu et place de l'aspect matériel du labeur.

Le mot « ציצת - *Tsitsit* » (tel qu'orthographié par la Torah) est révélateur de notre développement. Comme nous le disions au nom du **Arizal**, ce mot concerne l'aspect féminin de cette Mitsvah correspondant aux fils blancs hérités de Chem. Même si méritant, le fils de Noa'h est resté dans une démarche matérielle à l'inverse d'Avraham. En suivant son chemin, nous serions restés 400 ans en Égypte. Grâce aux Léviim s'alignant sur le comportement d'Avraham et du Tsits, nous avons réduit de 190 années le temps de souffrance. Il s'agit justement de la composition du mot « ציצת - Tsitsit » pouvant se séparer en « ציץ-ת – *Tsits-Tav (de valeur respectives 190-400)* ». Par l'évocation du Tsits, les Léviim ont diminué les « ת – *Tav - 400* » années d'exil pour en retirer « ציץ – *Tsits - 190* » ans.

Une autre allusion est mentionnée dans les propos du Talmud[25], où Rabbi Na'hman est fier de n'avoir jamais marché plus de quatre coudées sans porter les Tsitsit. Pourquoi la distance de quatre coudées est-elle importante dans la réalisation de cette Mitsvah ? Justement parce que le mot « coudées » se dit « אמות - *amot* » et dispose des lettres « מאות – *méot - centaines* ». Rav Na'hman souligne que cette Mitsvah insinue la réduction de la peine des quatre coudées, ou plus précisément des 400 ans.

Nous comprenons maintenant pourquoi le Tsitsit est la section choisie parmi toutes pour évoquer la sortie d'Égypte. À ce titre, elle trouve un lien étroit avec notre Paracha. Lorsque les bné-Israël s'apprêtent à pénétrer la terre sainte, ils ne peuvent justifier cette acquisition que par le mérite de la Torah élaborée par les Léviim en Égypte. Si eux-mêmes valident l'effort des Léviim en

22 Béréchit, chapitre 14, verset 18.
23 Sur ce verset.
24 Bamidbar Rabba, chapitre 4, paragraphe 8.
25 Traité Chabbat, page 118b. Voir commentaire de Rachi aux mots “Dékiyamti”.

maintenant leur liaison pour la Torah, alors ils valideront pour eux aussi, le droit d'obtenir Israël sans avoir à subir les 190 années d'exil supplémentaires. C'est sans doute la raison pour laquelle le temps d'exploration est de 40 jours en rapport avec les 40 jours du don de la Torah. Durant ce temps, les explorateurs doivent justement témoigner de leur capacité à exprimer la Torah, même en l'absence de Moshé. Leur réussite validera alors de les voir associer aux Léviim et de leur offrir d'ores et déjà la terre d'Israël, sans passer par les 190 années de souffrances manquantes dans l'exil.

L'échec des explorateurs sera alors insinué par la suite dans notre texte concernant le Tsitsit. Cela est relevé par les mots employés pour les deux sections. Concernant les douze princes en visite du pays, la Torah dit[26] :

שְׁלַח-לְךָ אֲנָשִׁים, **וְיָתֻרוּ** אֶת-אֶרֶץ כְּנַעַן, אֲשֶׁר-אֲנִי נֹתֵן, לִבְנֵי יִשְׂרָאֵל: אִישׁ אֶחָד אִישׁ אֶחָד לְמַטֵּה אֲבֹתָיו, תִּשְׁלָחוּ--כֹּל, נָשִׂיא בָהֶם

*Envoie toi-même des hommes pour **explorer** le pays de Canaan, que je donne aux enfants d'Israël; vous enverrez un homme respectivement par tribu paternelle, tous éminents parmi eux.*

Concernant les Tsitsit, il est écrit[27] :

וְהָיָה לָכֶם, לְצִיצִת, וּרְאִיתֶם אֹתוֹ וּזְכַרְתֶּם אֶת-כָּל-מִצְוֺת יְהוָה, וַעֲשִׂיתֶם אֹתָם;**וְלֹא-תָתוּרוּ** אַחֲרֵי לְבַבְכֶם, וְאַחֲרֵי עֵינֵיכֶם, אֲשֶׁר-אַתֶּם זֹנִים, אַחֲרֵיהֶם

*Cela formera pour vous des franges dont la vue vous rappellera tous les commandements de l'Éternel, afin que vous les exécutiez et ne **vous égariez pas** (littéralement : et vous n'explorerez pas) à la suite de votre cœur et de vos yeux, qui vous entraînent à l'infidélité.*

La Torah affirme sans équivoque l'erreur commise par les explorateurs. Au lieu de choisir une expression spirituelle et de se souvenir des Mitsvot, ils ont opté pour une mode naturelle, au lieu de retenir la Torah transmise en 40 jours, ils se sont laissés aller aux désirs de leurs cœurs et de leurs yeux durant un temps équivalent. Ils se sont ainsi détournés des valeurs qu'Avraham a obtenues, du Tsits symbole de la Torah et de la liberté acquise par les Léviim. Ne s'associant plus aux efforts de l'étude justifiant une acquisition accélérée de la terre d'Israël, ils engagent l'ouverture vers les autres exils destinés à compléter les 190 années manquantes.

De l'erreur de ces hommes, nous déduisons la clef de notre délivrance. Nous pouvons attendre patiemment que l'exil se termine, que les souffrances cessent avant d'entrevoir la lumière de la liberté. Ou à l'inverse, nous pouvons activer les choses, devancer notre retour auprès d'Hachem en rejoignant la démarche de nos ancêtres afin de nous affranchir des forces du mal. Peut-être est-ce là la raison pour laquelle le port des Tsitsit est une Mitsvah « factuelle ». D'un point de vue légal, les quatre franges ne doivent être apposées que si nous portons un habit à quatre coins. En l'absence d'un tel vêtement, nous sommes à priori dispensés de la Mitsvah du Tsitsit. Pourtant, les sages insistent pour que nous portions un Tsitsit en permanence, et même la nuit dans la mesure du possible. Cela afin de rester toujours connectés aux Mitsvot que cette Mitsvah a le pouvoir de nous rappeler comme l'indique le verset. Une des raisons envisageables à cette insistance des maîtres est peut-être corrélée au pouvoir libérateur insinué dans cette Mitsvah. De fait, en faisant le choix de la pratiquer même lorsque nous ne sommes pas obligés de le faire, nous témoignons d'une volonté de ne pas être passifs dans l'accès à la délivrance et nous hâtons sa venue. Un simple habit pour une si grande Mitsvah, comment s'en priver ?

Chabbat Chalom.

26 Bamidbar, chapitre 13, verset 2.
27 Bamidbar, chapitre 15, verset 36.

בס"ד

ים של תורה
Yam Chel TORAH

Conférence, Édition & Diffusion de Torah aux Francophones

Yamcheltorah c'est près de 300 vidéos en ligne et d'articles de Torah diffusés chaque semaine sur internet, 5 livres sur la Paracha déjà parus et distribués gratuitement en France et en Israël, une Hagada commentée et illustrée accessible à tous, un podcast quotidien d'halakha, des conférences toutes les semaines, et l'espoir de multiplier encore les projets avec une étude sur les prophètes ainsi que de nombreuses autres éditions d'ouvrages gratuits à prévoir...

Dynamisez votre table de Chabat
avec
la Collection TOME 1

Berechit · Chémot · Vayikra · Bamidbar · Dévarim

Téléchargez notre Application
disponible sur
iphone & android
Yam Chel Torah

Retrouvez les Chiourim
sur
Youtube / Facebook
& Yamcheltorah.fr

Flashez le QR code ci-contre à l'aide de votre smartphone pour faire un don. Merci!!

DEVENEZ PARTENAIRES

SOUTENEZ L'ASSOCIATION EN ENVOYANT UN DON EN LIGNE